

### *Privilège*

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je parlerai très brièvement de la question de privilège. Je ne veux pas répéter les propos de mes collègues. Je regrette toutefois que les députés aient été convoqués si brusquement, sans que tous aient eu le temps de se rendre à la réunion. Je sais que les députés libéraux ont fait de gros efforts pour être présents, mais il s'est produit un autre incident.

Ce qui me préoccupe, c'est le droit du public de participer à un débat, c'est le droit d'un député d'être entendu. Nous pouvons nous quereller en comité, monsieur le Président. Je sais que vous êtes dans une situation difficile et que vous rendrez tout de même votre décision.

Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est qu'on a menacé mon collègue et, implicitement, moi-même, de nous exclure du comité si nous ne nous taisions pas. J'ai tenté de faire un rappel au Règlement au sujet de cette menace, laissant entendre au président du comité qu'il n'était pas en son pouvoir d'agir de la sorte et, en plus, de proférer de semblables menaces.

Mon collègue et moi-même ne craignons pas les menaces, mais elles ne devraient pas être proférées en comité. Laisser entendre que les brimades du président sont une façon de diriger les travaux de la Chambre est une grave erreur. Cela va à l'encontre de toutes les traditions parlementaires.

C'est pourquoi je saisis l'occasion pour soulever la question de privilège. Je refuse que quiconque me menace. La Chambre doit se prononcer sur la conduite des députés, peu importe la situation. Voilà ce que je voulais signaler.

**M. Don Blenkarn (Mississauga—Sud):** Monsieur le Président, je suis quelque peu surpris de voir mes collègues néo-démocrates soulever la question dans cette enceinte comme ils le font cet après-midi, surtout après la façon dont ils ont été bombardés au comité hier et dont ils se sont comportés, alors qu'ils ont passé toute la journée à s'opposer à une motion, à refuser qu'elle soit soumise à un vote.

Cependant, j'ai consulté un conseiller parlementaire, et j'ai obtenu l'avis de mon greffier et du greffier suppléant, et on m'a répondu qu'une motion tendant à passer à l'Ordre du jour était tout à fait recevable. La motion à cet effet a donc été présentée. J'ai demandé un vote sur cette motion et elle a été adoptée.

Personne n'a demandé un scrutin, et j'ai donc procédé à la mise en discussion article par article. J'ai mis en délibération l'article 1 sur l'Ordre du jour. J'ai demandé

la tenue d'un vote sur cet article. Il n'y a eu aucune objection à l'article 1, et j'ai déclaré qu'il était adopté. Par la suite, la même chose s'est produite dans le cas de tous les articles jusqu'à l'article 11. À l'article 12, un membre du comité, le vice-président, a demandé que l'article 12 soit reporté. Mes collègues d'en face n'ont formulé aucune observation au sujet de cet article.

Nous sommes passés ensuite à l'article 13 qui a été adopté, là encore de la même façon, et aux articles 14, 15, 16 et 17.

**M. Rodriguez:** Ce n'est pas vrai.

**M. Blenkarn:** J'ai ensuite suspendu les audiences du comité, afin de voir si nous pouvions parvenir à une entente. Pendant tout ce temps-là, mes collègues néo-démocrates criaient, pointaient du doigt et se levaient pratiquement sur leur chaise. Je me suis entretenu avec mon greffier sur la façon de maintenir l'ordre. Il m'a répondu que je devrais faire rapport, et j'ai alors déclaré que nous allions poursuivre l'étude article par article. C'est ce que nous avons fait.

Monsieur le Président, je pense avoir suivi la procédure prévue par la Chambre. Comme vous le savez, je dirige ce comité en tant que président élu à l'unanimité à chaque occasion, depuis cinq ans. J'ai l'appui des membres réguliers du comité, mais je tiens à dire que lorsque de nouveaux membres sont tout à coup bombardés à un comité alors qu'ils ignorent tout des travaux précédents du comité, il arrive parfois que les choses ne se passent pas de façon normale.

Le comité avait prévu une séance complète, afin d'analyser la façon dont nous allions procéder et il n'y a eu aucun problème avec les membres permanents du comité, mais lorsqu'est venu le temps des audiences publiques, les choses ont alors été modifiées en conséquence.

Je tiens à dire que les témoins convoqués pour la journée étaient tous présents. Le quorum a été atteint au comité. Hélas, les membres libéraux ne se sont pas présentés à l'heure.

**M. le Président:** J'ai écouté très attentivement les trois députés qui ont soulevé la question de privilège et j'ai entendu le président du comité. J'ai aussi en main une transcription des délibérations.

Je vais faire quelque chose d'inusité. Je vais réserver mon jugement sur cette question et je ferai part à la Chambre de ma décision le plus tôt possible. À mon avis, je n'ai pas besoin d'en entendre davantage. La question a été soulevée, j'ai la transcription en main et je ferai connaître mon avis à la Chambre au moment opportun.